



PLF 2019 : Suppression progressive du régime fiscal préférentiel à l'exportation

Le projet de loi des finances 2019 prévoit de supprimer progressivement le régime fiscal préférentiel aux entreprises exportatrices non résidentes (Offshore), en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés, selon le ministre des Finances, Ridha Chalghoum.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réponse aux demandes des ministres de Finances de l'Union européenne avant l'exclusion de la Tunisie de la liste noire des paradis fiscaux, a-t-il affirmé dans une déclaration à l'agence TAP en marge d'une séance d'audition à la Commission des finances, de développement et de la planification à l'ARP.

En décembre 2017, les ministres des Finances de l'UE ont classé la Tunisie dans la liste noire des paradis fiscaux pour plusieurs raisons, dont les avantages fiscaux accordés aux entreprises exportatrices non résidentes.

Selon Chalghoum, la Tunisie demeure encore classée dans la liste grise. Le 25 octobre dernier, le chef de la Délégation européenne avait annoncé lors de sa rencontre avec le président de la République, Béji Caïd Essebsi, que l'UE a décidé de retirer la Tunisie de la liste noire.

Source : WMC